



**Conseil d'établissement – École St-Gérard
Le mardi 3 octobre, à 18h30**

Procès-verbal du conseil d'établissement de l'école St-Gérard, tenue le mardi 3 octobre à 18h30 au local 327, au 505 rue Liège Est, à Montréal.

PRÉSENTS :

Parents: Kim Boissonneault, Manuel Darveau, Alexandra Dumont, Roch Dupervil, Karine Brunet, Jonathan Brassard-Potvin, Nicolas Sangaré

Parents substituts : Marie-Line Bénard-Cyr

Enseignants: Tristan Goguen, Lorraine Forget-Gagnon, Gisella San Miguel

Représentante service de garde : Geneviève Perrault

Directrice: Jacinthe Nolin

ABSENTS : N.A.

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE

1.1 Le président(e), Manuel Darveau, déclare la réunion ouverte. Il est 18h35.

1.2 Mot de bienvenue, présentation des membres

1.3 Quorum constaté

1.4 Nomination d'un.e secrétaire, Kim Boissonneault et d'un gardien de temps, Roch Dupervil.

2. ÉLECTION D'UN.E PRÉSIDENT.E, D'UN.E VICE-PRÉSIDENT.E ET D'UN MODÉRATEUR

Rappel du rôle d'un.e président.e de CÉ par Manuel Darveau : point contact dans les dossiers où il faut faire un suivi, validation de l'ODJ, production du rapport annuel du CÉ (M. Darveau rappelle l'importance de remplir le tableau au fur et à mesure des rencontres pour faciliter la production du rapport).

Jacinthe Nolin mentionne que le/la président.e a accès à la boîte courriel du CÉ ainsi que la direction de l'école, endroit où les parents peuvent communiquer les questions au conseil d'établissement.

Karine Brunet manifeste son intérêt pour la présidence : proposé par Jacinthe Nolin, appuyée par Manuel Darveau.

Mme Brunet se questionne si elle peut être présidente du CÉ comme elle est employée du CSSDM. À première vue ne semble pas y avoir de contre-indication, convenu de se réajuster si cela pose problème.

Jonathan Brassard-Potvin manifeste son intérêt pour la vice-présidence et est nommé.

3. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la rencontre / vérification du quorum
2. Élection d'un président.e d'un.e vice-président.e, d'un.e secrétaire et d'un modérateur
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 7 juin 2023
5. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle du 12 septembre 2023
6. Parole au public
7. Fonctions du CÉ, synthèse des fonctions et pouvoirs du CÉ
8. Étude des dossiers

IL EST PROPOSÉ PAR Manuel Darveau, appuyé par Karine Brunet que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUIN 2023

Ajout au point 5.1 : Jonathan Brassard-Potvin se questionne à savoir si les enfants sont bien informés de la gradation et ce qui permet de déterminer ce qui constitue de l'intimidation afin qu'ils comprennent bien les situations qui peuvent se produire.

Il est proposé par Alexandra Dumont, appuyée par Roch Dupervil d'adopter le procès-verbal du 7 juin 2023 avec les modifications proposées.

Retour sur la discussion concernant la possibilité d'obtenir du soutien de la Fondation pour financer les journées pédagogiques à l'école :

Josée Mongrain sera invitée à présenter le projet à la Fondation lors de la première rencontre de la Fondation, soit de voir s'il y a une flexibilité pour acheter du matériel pour les journées pédagogiques (ex : faire une activité cuisine lors des journées pédo).

Gisella San Miguel mentionne qu'il y a toujours de la flexibilité et de l'ouverture à la Fondation.

Demande formulée par les membres du CÉ en lien avec le SDG, dans le but de diminuer le nombre de sorties et ainsi les coûts aux parents, de proposer des journées pédagogiques intéressantes à l'école.

Jonathan Brassard-Potvin ajoute que s'il y a une discussion à avoir avec la Fondation, il serait intéressant de savoir comment la Fondation peut aider à financer les activités du basketball (matériel ou autre). Les membres du CÉ sont informés que le budget du basketball est à part et que la Fondation a pour mandat de gérer l'argent du basketball. M. Brassard-Potvin mentionne son souhait de savoir à quelle hauteur la fondation soutient financièrement le basketball, puisque les parents veulent savoir ce qu'ils doivent payer car le montant demandé aux parents a été une surprise pour ces derniers. M. se questionne également à savoir quelles sont les activités élargies à l'école la Fondation touche-t-elle ? Les membres du CÉ mentionnent leur intérêt à créer des ponts communicants entre le CÉ et la Fondation.

Il est convenu de mettre un point de suivi Fondation à la prochaine rencontre du CÉ : désir de transparence et de savoir à quoi servent les campagnes de financement de la Fondation.

Jacinthe Nolin mentionne que le CÉ n'a pas la responsabilité de gérer la Fondation, mais seulement d'être informé, il faut s'assurer de respecter les responsabilités de chacun.

Tristan Goguen mentionne qu'il serait intéressant de vérifier dans la régie interne de la Fondation ce qui est prévu par rapport aux utilisations possibles de l'argent amassé par la Fondation.

Manuel Darveau constate qu'il manque des informations sur le site de la Fondation.

Gisella San Miguel demande si certaines activités faites avec les élèves par les enseignants pourraient être financées par la Fondation, ce serait pertinent.

Suggestion d'Alexandra Dumont qu'un membre du CÉ soit présent à une rencontre de la Fondation. Jacinthe Nolin explique que ce n'est pas la responsabilité du CÉ, mais verra la possibilité d'avoir la visite d'un représentant de la fondation à la prochaine rencontre du CÉ.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 12 SEPTEMBRE 2023

Retour sur le déroulement de l'AGA :

Manuel Darveau mentionne qu'il y avait moins de parents que l'année dernière. L'information avait été transmise dans un courriel d'invitation indépendant ainsi qu'à l'intercom pendant la rencontre de parents. M. Darveau mentionne qu'un peu de marketing serait à faire pour attirer les parents : mentionner les sujets abordés (notamment le projet éducatif).

Modification à apporter au PV de l'AGA concernant la communication CSSDM sur les classes combinées : La phrase suivante : « Lors du dernier échange, le CSSDM s'est engagé dans la mesure du possible qu'il n'y ait pas ce type de classe à l'école St-Gérard. » est modifiée pour : « Lors du dernier échange, le CSSDM réaffirme que les classes combinées n'ont pas d'effet négatif sur l'apprentissage des élèves et n'offre aucune garantie sur leur utilisation à l'avenir. »

Le projet éducatif n'a pas été mis à jour sur le site web : il aurait été souhaitable de mettre le lien dans le PV, donc importance de s'assurer que l'info est à jour sur le site de l'école. Même chose pour le bilan de la Fondation qui n'est pas disponible sur le site, contrairement à ce qui a été mentionné lors de l'AGA. Jacinthe Nolin mentionne être en attente du service informatique pour pouvoir déposer le document du projet éducatif mis à jour sur le site de l'école. Concernant le bilan de la Fondation, il devrait avoir été déposé : accès au site de la Fondation via la section parent du site de l'école.

Il est convenu d'attendre que les documents soient déposés sur le site de l'école pour approuver le PV.

5.1 Suivi sécurité aux abords de l'école

Ce point a été discuté en AGA.

Communication récemment reçue de la part d'un parent : problème toujours présent coin Lajeunesse et Crémazie. Jacinthe Nolin mentionne que le suivi a été fait le même jour et qu'il s'agissait d'un incident ponctuel : le lendemain la situation était réglée, un bloc de béton a été installé. Une vigilance supplémentaire doit être apportée avec les travaux qui se font actuellement sur Crémazie. L'enjeu principal est que 2 arrondissements et 2 postes de police différents sont concernés et qu'il y a peu de communication entre eux.

Un parent mentionnait un problème au coin de Berri et Crémazie lors de l'AG : Manuel Darveau a contacté le parent pour éclaircir la situation et attend un retour de sa part. Karine Brunet explique qu'il y a un brigadier du côté Nord-Ouest : l'enjeu concerne principalement la séparation de Berri et St-Denis. Manuel Darveau mentionne son souhait d'aller voir physiquement un matin. Jacinthe Nolin est allée à différents moments de la journée: le point chaud le midi se situe au nord de Crémazie, avec la voie qui tourne. L'an passé, l'arrondissement avait mentionné que le plan d'apaisement devrait être mis en place à l'automne. Jonathan Brassard-Potvin mentionne que les dernières informations obtenues datent de juin dernier, lors de la rencontre avec personne de l'arrondissement qui s'occupe du plan d'apaisement pour la sécurité aux abords de l'école et Mathieu Desjardins du CSSDM dans le but de voir les besoins du milieu en lien avec sécurité et les problématiques soulevées. Jacinthe Nolin mentionne que la zone de débarcadère et zone de livraison sur Liège causent des problèmes, car les autobus ne peuvent pas se stationner, et la présence de voitures/camions dans ces zones rend le secteur moins sécuritaire pour traverser. Est-ce que les pancartes seront déplacées pour mettre zone de livraison ailleurs ? On ne sait pas encore. Ajout de

saillies permettrait d'éviter que les voitures se stationnent aux coins des rues. Le plan a été présenté, mais pas de nouvelles obtenues concernant la demande de sens unique sur Liège.

Jonathan Brassard-Potvin transmettra le rapport décisionnel à Jacinthe Nolin.

Jonathan Brassard-Potvin demande d'être inclus dans les communications afin d'assurer un suivi plus serré.

M. Brassard-Potvin mentionne qu'il y a une nouvelle brigadière au coin de Lajeunesse et Liège : ne sait pas trop comment empêcher les voitures de passer sur la lumière rouge, elle est moins directive avec les automobilistes que l'ancien brigadier.

Marie-Lyne Bénard-Cyr mentionne que les travaux Est et Ouest sur Crémazie rendent la traverse de Crémazie des deux côtés du métropolitain extrêmement longue, considérant que la circulation est contrôlée par un policier. L'enjeu de communication entre les deux arrondissements est mentionné : il serait bien que les piétons soient priorisés sur les voitures. Jonathan Brassard-Potvin rapporte la possibilité d'écrire directement aux commandants de police : Jonathan Brassard-Potvin et Karine Brunet se portent volontaires pour faire une communication, une lettre pourrait être transmise au nom des membres du conseil d'établissement suite à l'approbation des membres du CÉ par courriel.

6. **PAROLE AU PUBLIC** : Aucune demande reçue.

7. **FONCTIONS DU CÉ, SYNTHÈSE DES FONCTIONS ET POUVOIRS DU CÉ**

Jacinthe Nolin fait une présentation générale des fonctions et pouvoirs : elle transmettra un document avec toutes ces informations. L'objectif est de se familiariser avec les différents concepts. Il y a une formation obligatoire pour les nouveaux membres : 7 capsules en ligne sur le site du CSSDM.

Jonathan Brassard-Potvin mentionne l'importance qu'on comprenne bien nos rôles pour bien s'impliquer et informe que le CSSDM aimerait s'assurer que la formation est pertinente. La présidente du CÉ sera sollicitée par le CSSDM pour rapporter l'avis des membres du CÉ concernant cette formation.

8. **ÉTUDE DES DOSSIERS**

8.1 Service de garde : réglementation 23-24

Mise à jour / nouveautés qui ont été ajoutées :

- Sorties extérieures dans le quartier : indiquer l'information directement dans la réglementation, parents informés préalablement
- Ajout de faire signer un registre des départs par les parents tous les soirs (obligatoire à la demande du CSSDM, permet une meilleure gestion et sécurité, aussi en lien avec parascolaire, meilleure gestion des ratios). Questionnement de Lorraine Forget-Gagnon : pour les enfants qui quittent seuls : qui signe? Geneviève Perrault mentionne qu'on n'a pas besoin de signature du parent dans cette situation
- Code de vie : même que celui de l'école
- Contribution financière : ajustée en fonction des demandes ministérielles, tarifs ont été réajustés
- Inscription d'un enfant occasionnel au SDG : demande doit être faite 24 heures d'avance, car présentement le SDG est à pleine capacité
- Retard après 18h : CSSDM demande de mettre en place une procédure
- Ajout d'un point boîte à lunch/service traiteur
-

La réglementation 23-24 mise à jour sera transmise aux membres du CÉ par Jacinthe Nolin.

*À adopter lors de la prochaine rencontre du CÉ

8.2 Formulaire de déclaration d'intérêts : à signer et remettre à la directrice

8.3 Règles de la régie interne 2023-2024

- Modification proposée et acceptée concernant la démission d'un membre du CÉ : que la lettre de démission soit acheminée au président et à la direction *par courriel*
- Déterminer la plateforme à utiliser pour le partage des documents du CÉ
- Réunions régulières : ODJ et documents envoyés au minimum 4 jours à l'avance
- Retirer ce qui concerne la COVID-19
- Proposition de Tristan de mettre virtuel ou présentiel possible en cas d'impossibilité de tenir une séance en présentiel (les membres privilégient les rencontres en présentiel)
- Droit de parole : suggestion de Jacinthe Nolin de mettre ce point en début de rencontre pour permettre aux personnes qui souhaitent se joindre de quitter après
- De même pour membre de la communauté

Il est proposé par Manuel Darveau d'adopter les règles de la régie interne sur bonne foi que les modifications seront apportées, appuyé par Roch Dupervil.

8.4 Calendrier des rencontres 23-24

- Lundi 20 novembre 2023
- Mercredi 17 janvier 2024
- Lundi 19 février 2024
- Mardi 26 mars 2024
- Mercredi 1^{er} mai 2024
- Lundi 3 juin 2024

8.5 PTRDI 2022-2025 et acte d'établissement/Résolution

- Capacité de l'école St-Gérard : 28 locaux, 644 élèves
- Déclaration pour l'année 2023-2024: 27 locaux, 566 élèves, soit 96% d'occupation du bâtiment
- On prévoit une augmentation de clientèle de 566 à 633 pour l'année 2024-2025
- Questionnement de Karine Brunet à savoir si on devrait mentionner en commentaire que le local non-utilisé ne permet pas d'ajouter une classe fonctionnelle et d'accueillir plus d'enfants, comme il est utilisé pour les arts plastiques (et autres). Questionnement de Kim Boissonneault à savoir si cela peut « nuire » de mentionner cette information ? Jacinthe Nolin mentionne que l'information est objective et connue par le CSSDM. L'augmentation de clientèle prévue en 2024-2025 est inquiétante, Manuel Darveau mentionne qu'il est rare que les prévisions soient justes.
 - Il est convenu de ne pas ajouter de commentaire et d'envoyer la résolution tel quel. Résolution envoyée.

9. BUDGET 2023-2024

Les documents n'ont pas été envoyés préalablement à la rencontre car Mme Nolin n'avait pas accès aux documents avant octobre : il est convenu que Mme Nolin les achemine par courriel aux membres du conseil d'établissement afin qu'ils soient consultés avant la prochaine rencontre du CÉ. Point reporté à la prochaine rencontre.

10. SORTIES ÉDUCATIVES

Présentation du calendrier des sorties éducatives : se référer au document en annexe.

Les enseignants sont présentement en négociation de leur convention collective et les moyens de pression prévoient qu'aucune activité extra-scolaire ne soit faites par les enseignants. Certaines sorties prévues dépendent des campagnes de financement que les enseignants ne pourront pas assurer : les parents doivent organiser les campagnes de financement, et elles doivent être chapeautées par la Fondation si elles se déroulent à l'extérieur de l'école.

Les sorties scolaires à approuver et qui devaient être financées via des campagnes de financement sont :

- Sortie à Fort débrouillard + album finissants pour les 6^e année
- Sortie de fin d'année à Bois-de-boulogne pour tous

Si on approuve les sorties maintenant et que finalement ce n'est pas possible de les financer via les campagnes de financement, il est possible de les annuler (certains dépôts peuvent être remboursés ou remis en crédit) ou de demander aux parents de payer un montant. Il est convenu de revoir la situation à chaque rencontre de CÉ selon l'évolution des négociations syndicales. Tous les engagements pris avant les moyens de pression seront maintenus.

11. CAMPAGNES DE FINANCEMENT

Rappel du contexte des enseignants en négociations syndicales : les parents doivent organiser les campagnes de financement, et elles doivent être chapeautées par la Fondation si elles se déroulent à l'extérieur de l'école.

Demande des 6^e année pour faire une vente de collations pendant les récréations : Tristan Goguen mentionne que ce n'est pas encore certain, possible que ça n'ait pas lieu. Discussion concernant les ventes de collations des années antérieures : vente de bonbons comme collations remise en question par les membres du CÉ, les membres enseignants mentionnent avoir observé des dynamiques entre les élèves en lien avec le fait d'avoir de l'argent avec eux et payer des collations aux autres pour obtenir plus de « popularité », la monnaie perdue et ramassée par d'autres élèves, etc. Les membres du CÉ auraient besoin de plus d'informations pour approuver cette demande de campagne de financement, notamment la nature des collations et les enjeux de l'équipe-école sur la gestion de l'argent.

Jonathan Brassard-Potvin mentionne que les enfants arrivent parfois avec des bonbons dans la boîte à lunch donné par les éducatrices au SDG.

Vente de vêtements de seconde-main organisée par les 6^e année : vers la fin novembre serait un moment plus approprié considérant les autres campagnes de financement.

Course et vente de paniers bio organisées pour le financement du voyage à Québec des 4^e année ont été approuvées par courriel par les membres du CÉ.

Vente de plantes : approuvée ce jour.

Il est demandé de mettre sur un même document toutes les campagnes de financement si possible pour la prochaine rencontre du CÉ.

12. PLAN LOCAL DES MESURES D'URGENCE

Un exercice d'évacuation en cas d'incendie est à venir, au courant du mois d'octobre 2023. L'école secondaire Lucien-Pagé pourra accueillir les élèves en cas d'incendie

Karine Brunet suggère que l'école se procure des couvertures adaptées pour ces situations si on doit évacuer et se rendre jusqu'à Lucien-Pagé en hiver.

13. LOCATION DU GYMNASE

Discussion concernant l'utilisation du gymnase par les activités parascolaires qui ont lieu pendant les heures de SDG. Pendant que les activités parascolaires ont lieu, les enfants du SDG n'ont pas accès au gymnase. Le nombre d'enfants qui fréquente le SDG est très grand, comparativement au nombre d'enfants qui participent aux activités parascolaires. Il est beaucoup plus difficile d'animer des activités sportives plus structurées dans la cour d'école que dans le gymnase.

Lorraine Forget-Gagnon mentionne que les enfants passent beaucoup de temps dans leur classe et ne vont pas à l'extérieur quand il fait froid. Elle mentionne également que pendant que les enfants qui fréquentent le SDG sont dans les locaux de classe, ça enlève un espace de travail pour l'enseignant.

Manuel Darveau mentionne la possibilité de faire des gymnases extérieurs.

Les membres du CÉ ont un malaise à se prononcer considérant que l'augmentation des activités parascolaires était aussi une demande des parents. Karine Brunet mentionne qu'il serait pertinent de sonder les parents via un Forms. Jacinthe Nolin soutient qu'un sous-comité pourrait être créé pour sonder les parents et adresser la situation. Kim Boissonneault mentionne l'importance de s'assurer de trouver une façon de sonder un maximum de parents.

Les membres du CÉ avaient aussi par le passé nommé leur souci d'offrir à un maximum d'enfants la possibilité de faire les activités parascolaires : il y a un souhait de faire une rotation des enfants qui ont accès aux activités parascolaires.

Il serait intéressant de savoir combien d'enfants participent aux activités parascolaires comparativement au nombre d'enfants inscrits au SDG.

14. DROIT DE PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

14.1 Directrice

Jacinthe Nolin adresse ses remerciements aux membres du CÉ pour leur implication et remercie Manuel Darveau, président sortant pour la collaboration depuis tout ce temps.

Elle mentionne le souci d'assurer la réussite de tous les élèves et relève que les membres du CÉ ont à cœur de prendre des décisions pour tous les enfants et bien les représenter.

Dossiers en cours : projet éducatif, plan de lutte, etc.

Elle souhaite une bonne année scolaire 2023-2024.

14.2 Enseignants : RAS

14.3 Professionnel : Pas de professionnel sur le CÉ, un autre membre enseignant sera invité à se joindre

14.3 Personnel de soutien

Geneviève Perrault présente les sorties pour les journées pédagogiques :

- Défi FY + Archipel Amelio
- Sciences en folie
- Méga-animation
- Cabane à sucre
- Ninja factory
- Katag : en attente de confirmation.

Alexandra Dumont fait un résumé de la discussion du 7 juin dernier (voir PV 7 juin 2023) concernant les sorties lors des journées pédagogiques : parents trouvent qu'elles sont dispendieuses et désir du CÉ de trouver des alternatives pour faire des journées pédagogiques intéressantes à l'école et de les financer via la Fondation.

Convenons du statut quo pour l'année 2023-2024 et de voir avec la Fondation la possibilité de financer les journées pédagogiques à l'école pour bonifier les journées thématiques.

14.4 Parents

Jonathan Brassard-Potvin aimerait mettre sur pied un projet pour réaménager la cour. Manuel Darveau fait un rappel de l'historique concernant le projet de réaménagement de la cour: avant que l'école soit reconstruite, CSDM avait donné un budget pour refaire la cour d'école. Suite à la construction de l'école, le budget pour réaménager la cour est resté mais finalement, le budget a été utilisé pour d'autres choses dans l'école. Il ne reste donc plus de budget pour un projet d'une telle envergure.

Roch Dupervil mentionne qu'il pourrait être intéressant de faire des ajouts qui ne coûteraient pas trop chers (ex: encrages pour mettre des filets de badminton).

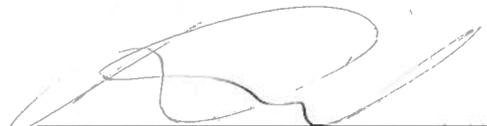
Jacinthe Nolin mentionne que comme l'école est neuve, il ne sera pas possible de réaliser un projet de réaménagement.

Questionnement à savoir si la Fondation souhaiterait mettre en place des campagnes de financement spécifiques pour ce projet.

14.5 Membre de la communauté : Pas de membre de la communauté présent.

15. LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin sur proposition d'Alexandra Dumont, appuyée par Manuel Darveau. Il est 21h55.



Président



Directrice